MB/XP, Philippeville, le 17 septembre 2024

ANHEE

Opération de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion de la CLDR d'Anhée

Maison communale - Salle du Conseil
le 16 septembre 2024

Présents :
Les membres de la CLDR présents figurent sur la liste ***en annexe 1.***

Liste des principaux acronymes :

CLDR	=	*Commission Locale de Développement Rural*
Cyrys	=	*Fondation philanthropique de l'Abbaye Notre-Dame de Leffe*
DR	=	*Développement Rural*
FRW	=	*Fondation Rurale de Wallonie*
GAL	=	*Groupe d'Action Locale*
HLW	=	*Haut-Le-Wastia*
PCDN	=	*Plan Communal de Développement de la Nature*
PCDR	=	*Programme Communal de Développement Rural*
PGRI	=	*Plans de Gestion des Risques d'Inondation*
SPAF	=	*Service Provincial d'Aide Familiale ASBL*

1) Accueil et introduction

M. Pierre RONDIAT, Bourgmestre et Président de la CLDR, accueille les participants et ouvre la séance.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. *Introduction : accueil par M. Pierre RONDIAT, Bourgmestre, Président de la CLDR et approbation du C/R de la réunion du 05.02.2024 (transmis par mail le 13.02.2024)*
2. *Initiative POLLEC de la Commune d'Anhée, par M. Cédric DE CEUSTER, coordinateur POLLEC*
3. *Retour des GT organisés dans le cadre du lancement du projet de Parc Naturel de la Molignée, par M. Nicolas DE BEURME, agent ADL*
4. *Etat d'avancement des projets DR et avancées d'autres projets du PCDR*
5. *Appel à projets BiodiverCité 2024*
6. *Suivi des Groupes de Travail*
7. *Divers.*

Le compte-rendu de la réunion du 05.02.2024 est approuvé sans remarques.

2) Initiative POLLEC de la Commune d'Anhée, par M. Cédric DE CEUSTER, coordinateur POLLEC

M. DE CEUSTER, coordinateur POLLEC à la commune d'Anhée depuis fin décembre 2023, présente et commente les 6 diapositives qui figurent ***en annexe 2*** de ce PV.

Il insiste sur l'intérêt d'un service tel que CORENOVE (en soulignant l'intervention de la Fondation Cyrys dans cette initiative), notamment dans l'accompagnement de citoyens qui ont moins de moyens. Un cycle de soirées d'information va débuter. Une séance se déroulera à Anhée ce 23 octobre.

En termes de projets, M. DE CEUSTER est reparti des 6 fiches choisies par le Collège et en a ajouté une 7ème (bâtiments communaux et stratégie immobilière), pour pouvoir financer des projets communaux. Un travail de cadastre énergétique est à faire au niveau des bâtiments communaux (avec entre autres les consommations observées) et des subsides de 70% sont à aller chercher.

Le poste de M. DE CEUSTER est subsidié pour 3 ans. Dans ce cadre, il doit mettre en place une équipe POLLEC (c'est la réunion interservices communale qui joue ce rôle), ainsi qu'un Comité de pilotage. La CLDR peut jouer ce rôle de Comité de pilotage (une série de sujets/projets évoqués dans le cadre du PCDR et du PAEDC vont se recouper).
Pour info, le Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) est « un document clé réalisé par le signataire de la *Convention des Maires* afin de démontrer comment il tiendra ses engagements d'ici à 2030. Il identifie les champs d'action les plus appropriés et les différentes opportunités pour atteindre l'objectif de réduction de CO_2 fixé par l'autorité locale ».

C'est ainsi que lors des réunions CLDR à venir, un point POLLEC figurera à l'ordre du jour et M. DE CEUSTER pourra y être convié.

- ⇨ Dans ce cadre, les membres de la CLDR sont invités à prendre connaissance de la **Charte de fonctionnement** qui figure ***en annexe 3*** de ce PV. Un accord de principe est à donner par mail (voir mail d'accompagnement du PV). Le document sera ensuite signé par le Président de la CLDR.

Suite à cette présentation, la parole est donnée aux membres de la CLDR. Les échanges portent sur :

- L'équipement des écoles communales en chaudières à plaquettes (sont citées les implantations de HLW et Denée) ;
- L'intérêt des plaquettes bois (ressource locale et expertise communale dans le doamine) par rapport aux pellets ;
- La durée des processus et le besoin de faire adhérer la population à la démarche via des actions rapides et accessibles dans un premier temps ;
- L'historique du projet de réseau de chaleur à HLW qui n'avait pas été retenu par la Région wallonne et celui qui concerne le CPAS, le poste de police et l'atelier communal ;
- La prise de conscience tardive du besoin d'agir pour éviter les conséquences du dérèglement climatique et l'absence de réponses adéquates de la part de l'Europe, de la Belgique ou encore de la Région wallonne ;
- Le regret des lenteurs administratives, bien connues par la commune au quotidien ;
- La possibilité d'intervenir à la Maison de la ruralité de Bioul pour mieux gérer le chauffage des différentes pièces de cette infrastructure et de la crèche voisine (besoin de découpler les systèmes) via des vannes thermostatiques programmables.

3) Retour des GT organisés dans le cadre du lancement du projet de Parc Naturel de la Molignée

Ce point est abordé en fin de séance. M. DE BEURME étant retenu par une autre réunion, c'est Mme WINDESHAUSEN qui aborde ce point, en faisant part du topo qui lui a été adressé à ce sujet :

« Suite aux 5 ateliers (Groupes de Travail) qui ont réuni 120 personnes, le bureau d'étude « Un tour d'avance » a rassemblé 190 propositions d'objectifs et d'actions.

Le bureau a présenté mi-juillet un projet de stratégie de plan de gestion au Comité d'accompagnement. Celui-ci a marqué son accord sur le résultat.

Il est disponible sur le site de l'ADL https://www.adlanhee.be/projets/parc-naturel-de-la-molignee et sur la page Facebook du Parc Naturel.

Le diagnostic, réalisé par le bureau d'étude « Sen5 », est également terminé depuis le 8 juillet 2024 et est disponible sur le site de l'ADL.

Après les élections, une 'Association de projet' sera mise en place entre les 4 communes. C'est la structure juridique qu'il est nécessaire de mettre en place pour déposer le dossier au Gouvernement. Le principe et les statuts de cette structure ont été approuvés par les Collèges respectifs.

Le plan de gestion sera finalisé pour fin janvier 2025.

D'ici là, les actions précises sont en cours identification et formulation. Cet été, la consultation en ligne sur l'aspect participatif n'a pas eu bcp de succès. Les propositions seront bien sûr analysées et intégrées !

Dans ce cadre, des groupes restreint d'experts se réuniront aux Jardins de la Molignée le 30 septembre pour approfondir certaines thématiques et crédibiliser les actions qui seront envisagées :

- 9h00 - 10h30 : Biodiversité
- 11h00-12h30 : Aménagement du territoire et paysage
- 13h00-14h30 : Gestion forestière
- 15h00- 16h30 : Agriculture

D'ici janvier, la nouvelle Ministre sera interpellée concernant ce projet de Parc naturel. Une réunion sera également prévue avec le futur responsable Parc au Cabinet.

Des changements auront lieu prochainement pour les Parcs Naturels. On parle d'une adaptation des plans de gestion, d'extension de Parcs et d'évolution budgétaire. Le directeur de la Fédération des Parcs en saura plus prochainement et défendra la cause du PN de la Molignée auprès de la Ministre et du Cabinet en charge. Peut-être vaut-il mieux ne pas déposer le dossier trop vite en 2025 et attendre que ces nouveautés soient claires afin qu'on rentre directement bien dans le nouveau moule… »

Mme WINDESHAUSEN précise qu'une 'Association de projet' accueille plusieurs communes, mais aussi des privés, pour un projet d'intérêt communal.

M. RONDIAT souligne que ce processus de participation citoyenne est très intéressant, les échanges en valant la peine. Ce projet supra-communal est une occasion pour les 4 communes de travailler ensemble et pourrait déboucher sur d'autre associations dans le futur.

Le projet de GAL de la Haute-Meuse n'a pas été retenu, mais M. RONDIAT espère bien que celui du Parc naturel le sera.
M. RONDIAT insiste sur l'intérêt de disposer d'une ADL dans le cadre de cette initiative. Les 3 autres communes n'ayant pas d'ADL active sur le territoire, c'est l'ADL d'Anhée qui mène le flambeau dans les différentes démarches liées au Parc naturel ; les choses seraient certainement différentes sans cette locomotive.

Plusieurs membres de la CLDR ont participé à l'une ou l'autre réunion et échangent à ce sujet.

4) Etat d'avancement des projets DR et avancées d'autres projets du PCDR

Plusieurs participants se plaignent de la longueur des procédures et de la difficulté de rester motivé.

Concernant les projets en DR, 4 conventions sont en cours et concernent les projets suivants :

1er PCDR - 1 projet toujours en cours en convention DR :

- *La Place d'Annevoie :*
 - Approbation de l'attribution du marché de travaux : début mai 2024
 - Début des travaux par l'entreprise Colas : août 2024 (ordre de commencer les travaux le 19 août).

2ème PCDR - 3 projets en cours en conventions DR :

- *Le Centre multi-services intergénérationnel :*
 - Projet de Convention-Réalisation DR approuvé par le Conseil : le 9 novembre 2023.
 - Convention-Réalisation approuvée par la Ministre TELLIER : le 6 juin 2024.
 - Notification de Convention-Réalisation par l'Administration du SPW/DR : le 31 juillet 2024.

 Volet voiries :

 Entreprise Nonet : vérification des prix, au Collège du 17 septembre 2024.

 Volet crèche :

 Dossier Projet approuvé par le Conseil communal : le 1er août 2024.
 Dossier déposé sur le GPL (Guichet des Pouvoirs Locaux), mais il y a une demande de compléments d'infos (à gérer par le bureau *Parka architecture*).
 NB : le délai est très court, l'ouverture des places devant pouvoir se faire au 31 décembre 2025.

 Volet SPAF (construction de 8 maisonnettes et d'un centre de formation) :

 Signature du bail emphytéotique (Comité acquisition) : le 3 août 2024 (avec début des payements à la Commune).
 Comité de gestion du SPAF : désignation pour les travaux à venir (devrait se faire en octobre ou novembre).

- *La Halle :*
 - Comité d'accompagnement Avant-Projet : le 22 janvier 2024.
 - Approbation de l'Avant-Projet par l'Administration : fin avril 2024.
 - Elaboration du dossier Projet par le bureau Van Haeren : devrait passer au Conseil communal de novembre 2024, avec la Convention-Réalisation DR.
 - Le permis d'urbanisme passe au Collège ce 17 septembre 2024.

- *Le Parc communal en bord de Meuse :*
 - Les travaux avancent, toujours en cours, par l'entreprise Eecocur.
 - Phase ultérieure (équipements sportifs) : 3 lots attribués (Idema et Eecocur).

Concernant les projets hors DR :

- *Aménagements esthétiques de la place de Haut-le-Wastia :*
 - Dossier retenu par le Ministre Collignon le 02/12/2022 dans le cadre de l'appel à projets 'Cœur de Village' (promesse de subside de 500.000 €).
 - Adjudication : en juin 2024 (Eecocur).
 - Approbation de la tutelle (marché) : le 26 Juillet 2024.
 - Ce dossier avance beaucoup plus vite que les dossiers DR.
 - Seul le lot 1 a été notifié, la commune n'ayant pas reçu d'offres pour le lot 2 (la procédure doit être relancée pour ce lot).
 - Fin des travaux : pour fin décembre 2026.
 - On irait vers un démarrage des travaux début 2025, dès le beau temps, mais ça reste à confirmer.
 - Une réunion avec les impétrants aura lieu ce 17 septembre.

5) Appel à projet BiodiverCité 2024

Voici les 4 fiches introduites par la Commune dans le cadre de la demande de subvention 2024 :

Plantations en espaces publics	4.317 €
Arbres remarquables - mise en valeur et protection	1.500 €
Aménagement du Petit Bois	4.067 €
Semaine de l'arbre 2025	2.000 €

Total	11.884 €

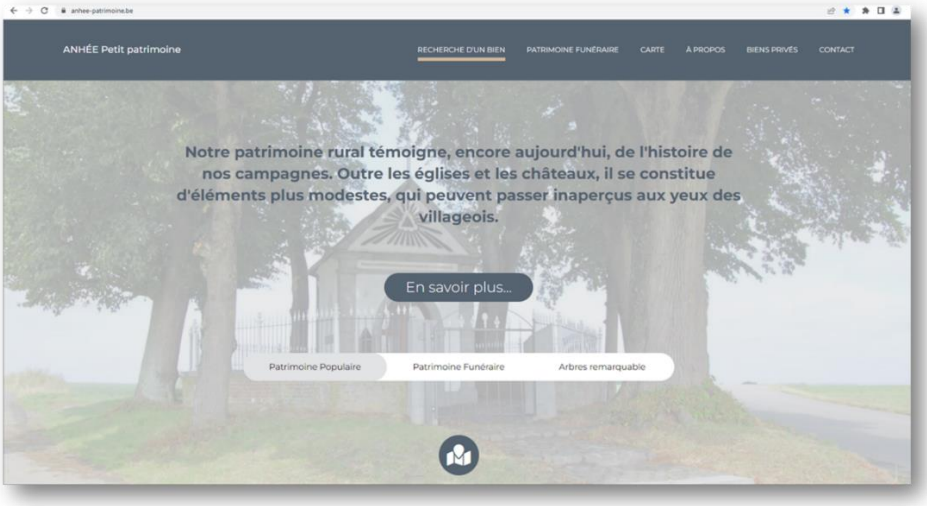
Françoise WINDESHAUSEN, éco-conseillère, explique et localise ces différents projets et actions.

Elle précise qu'une activité publique d'information devrait se tenir d'ici la fin de l'année, soit dans le cadre de la Semaine de l'Arbre, soit dans le cadre de l'exposition sur les arbres remarquables qui se tiendra, en partenariat avec la Province de Namur, au centre sportif d'Anhée à partir du 18 novembre et jusqu'à la fin du mois.

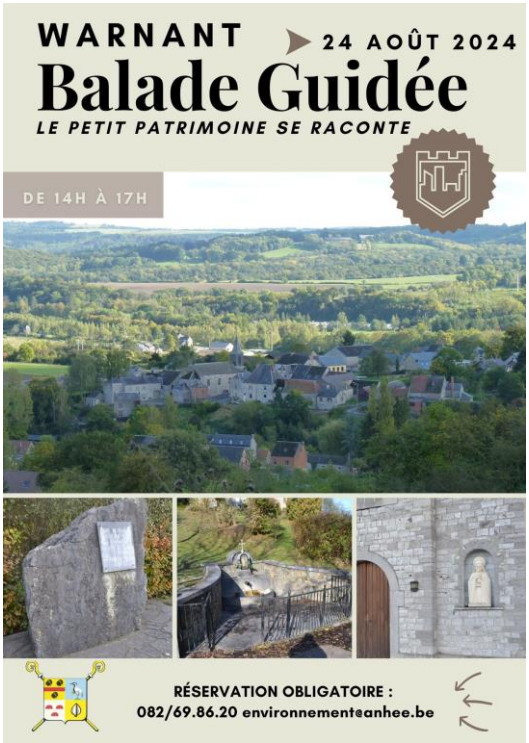
⇨ Si des membres de la CLDR ont des **photos d'arbres remarquables**, Françoise WINDESHAUSEN est preneuse.

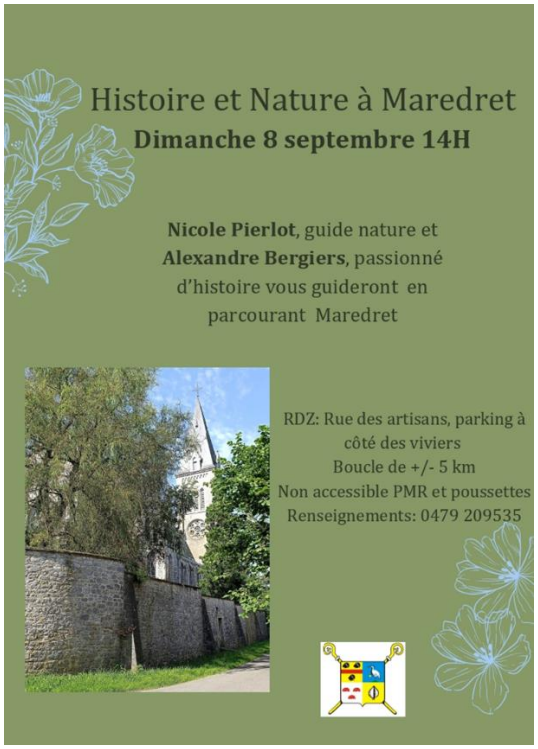
6) Suivi des autres GT : GT Petit Patrimoine

Pour rappel, le site web relatif au Petit patrimoine est accessible via le lien suivant : https://anhee-patrimoine.be/



Des balades guidées patrimoine ont eu lieu récemment dans 2 villages de l'entité communale, répondant à la demande de présenter le patrimoine des divers villages.





7) Divers

La Commune a fait le choix de réintégrer le CRHM (Contrat de Rivière Haute-Meuse), pour plusieurs raisons, dont le fait d'être cohérent avec la démarche de création d'un Parc naturel.
M. RONDIAT précise que là aussi il y a des possibilités de subsides.
Ce canal permet en outre d'avoir des expertises pour des études préalables, avec des avis circonstanciés qui permettent de mieux préparer et mettre en œuvre certains dossiers.

Mme WINDESHAUSEN précise qu'il y aura aussi des actions avec les écoles, qui en réclament.

La Commune introduit des projets dans le cadre du droit de tirage PGRI (par rapport aux inondations).

La Commune va également adhérer à la campagne « Zéro déchet » du BEP.

M. le Bourgmestre conclut en remerciant les participants.

Pour le bureau régional ESEM
de la Fondation Rurale de Wallonie,
Myriam BACHY – Xavier PAULY
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Entre-Sambre-et-Meuse
Myriam BACHY et Xavier PAULY
Rue de France, 66
5600 Philippeville
Tél 071 66 01 90
m.bachy@frw.be ou x.pauly@frw.be

<u>Annexe 1</u> : Liste des participants

CLDR Anhée du 16 septembre 2024 - Présences		
Nom	**Prénom**	**Présence**
BAETENS	Roland	
BIETTLOT	Guillaume	Présent
CAMPANELLA	Bruno	
CARLY	Olivier	Excusé
CARPENTIER de CHANGY	Christophe	Excusé
CHIARADIA	*Martin*	
COLLARD	Edith	Excusée
de MONTPELLIER	Jacques	Excusé
DECLERCK	*Anne-Lise*	
DEKONINCK	*Aurélien*	
DUMONT	*Nathalie*	Présente
FAELES-VAN ROMPU	*Anne*	Excusée
GASPARD	Vincent	Présent
GAUX-LAFFINEUR	*Nathalie*	*Excusée*
GOFFIN	Alexandre	
HUBERT	René	Présent
JANDRAIN	Jean-Claude	Excusé
LALOUX	Jean-Luc	Démissionnaire
LEEMANS	Johan	Présent
LORENT	Guy	Excusé
MINET	Benoit	Présent
MISSON	Francis	Présent
MOUTON	Dany	
MOUVET-PINON	*Anne*	*Présente*
NAETS	Jean-Christophe	Excusé

PETIT	*Paul-Marie*	
PIRSON	Joseph	Présent
POLOME	Jean	Présent
RENARD	Etienne	Présent
RONDIAT	*Pierre*	*Présent*
SOHY	Philippe	
STEVENS	Alain	Excusé
VANACKERE	Eric	Présent
VASSART	Jeanne-Marie	
VERHELST	Anne-Christine	Présente
WEBER	Isabelle	

Pour l'Administration Communale :

Françoise WINDESHAUSEN, éco-conseillère
Cédric DE CEUSTER, coordinateur POLLEC, commune d'Anhée.

Pour la FRW :

Myriam BACHY, agent de développement
Xavier PAULY, agent de développement.

Annexe 2 : Présentation POLLEC

pollec

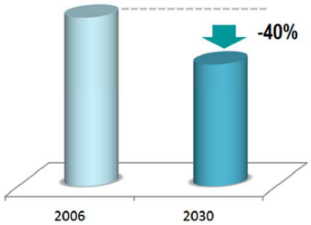
Politique Locale Energie Climat

Réunion Interservice du 21 mai 2024



2008 Accords de Paris (Kyoto signé en 1998, ratifié en 2002)
2015 Cadre Européen
2018 Convention des maires
PAEDC (BEP) globalisé pour l'arrondissement de Dinant
2019 PLAN NATIONAL ENERGIE CLIMAT

Belgique :
4 Ministres du Climat
Condamnée en 2023 à -55% d'ici 2030
(violation des droits de l'homme et du devoir de diligence)





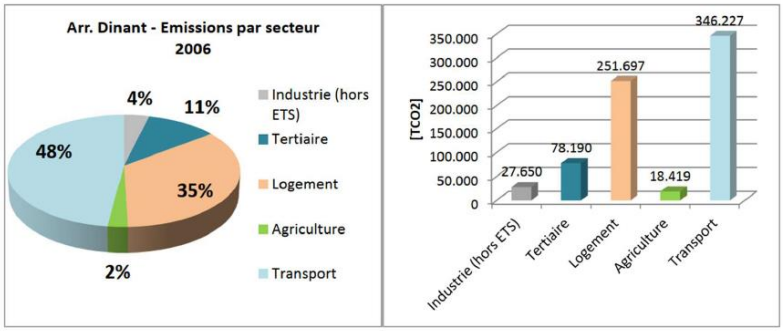
3 Axes :

- Réduction des Gaz à effet de serre ($C0_2$)

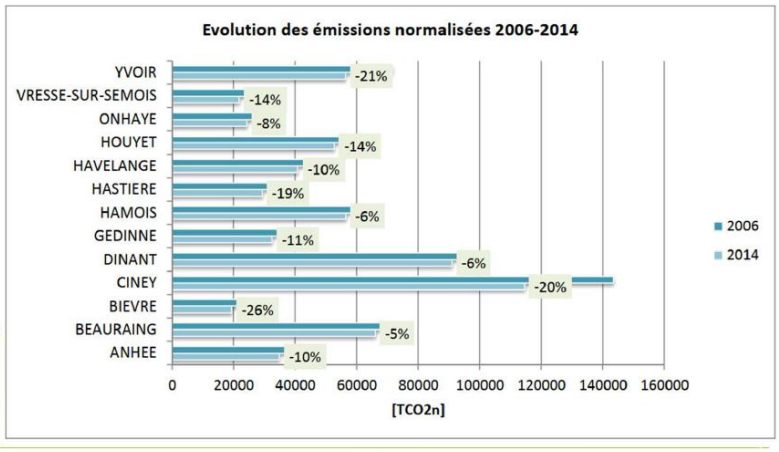
- Renforcer la résilience du territoire

- Réduire la précarité énergétique









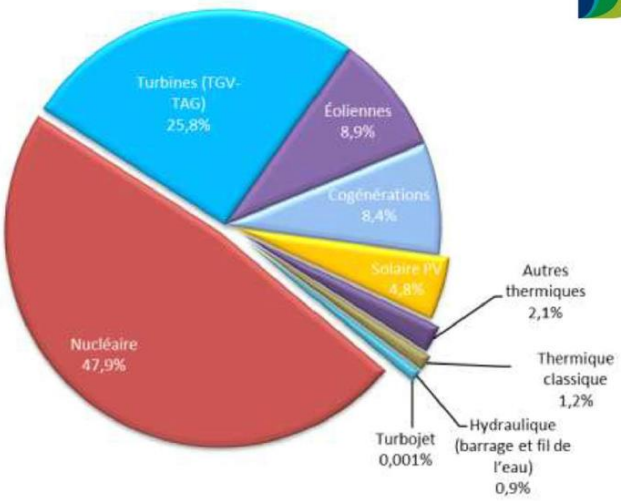


Figure 3 - Production nette d'électricité répartie par type de centrales en Wallonie (2020) hors pompage
Sources : SPW, CWaPE, ICEDD

6 fiches POLLEC

- 1 Défi « Génération Zéro Watt dans les écoles »
- 2 Rénovation Energétique résidentielle
- 3 Dvp et promo de la mobilité douce et partagée
- 4 Communautés d'énergies renouvelables
- 5 Développement de la mobilité électrique
- 6 Cadre communicationnel: PAEDC/PST/POLLEC
- (7) Bâtiments communaux & stratégie immobilière

Annexe 3 :

Charte de fonctionnement du Comité de pilotage du PAEDC de la Commune de Anhée

Comité de pilotage du PAEDC[1] de la Commune de Anhée

Charte de fonctionnement

[1] Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat

1

Table des matières

1. Préambule 3
2. Définitions 4
2.1. La participation citoyenne 4
2.2. Le Comité de pilotage 4
3. Missions 5
4. Cadre de fonctionnement 5
4.1. Composition 5
4.2. Critères de participation des citoyens 5
4.3. Procédure de sélection et durée du mandat 5
4.4. Rôle des suppléants et mode de remplacement 6
4.4.2. Remplacement ponctuel 6
4.5. Rôles et missions de chaque partie 6
4.5.1. Rôles du/des expert(s) technique(s) mandaté(s) par la Commune/Ville 6
4.5.2. Rôles du personnel communal responsable de la coordination du PAEDC 7
4.5.3. Rôles de membres représentants des principaux services communaux 7
4.5.4. Rôles des membres citoyens 7
4.5.5. Rôles de l'Échevin en charge de la thématique 8
4.6. Processus 8
4.6.1. Planning des réunions 8
4.6.2. Participants aux réunions 8
4.6.3. Prises de décisions et ordre du jour 8
4.6.4. Transmission de l'information et principes de confidentialité 9
5. Philosophie de travail 9
5.1. Engagements de tous 9
5.2. Engagements de l'administration 10
5.3. Engagements de l'Echevin en charge de la thématique 10
5.4. Engagements des membres 10
6. Evaluation 11

1. Préambule

En adhérant à la Convention des Maires pour le climat et l'énergie la Commune d'Anhée s'est engagée à œuvrer pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire de 40% à l'horizon 2030 à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC). Elle s'est également engagée à intégrer à ce plan une étude de vulnérabilité du territoire communal aux impacts du changement climatique ainsi que des mesures d'adaptation à ces impacts.

Il apparaît évident que de tels objectifs ne seront atteignables qu'à travers la mobilisation de tous, ce qui nécessite de permettre à chaque citoyen de trouver sa place dans la démarche et d'en être acteur. De plus, l'ampleur, l'importance et la temporalité des enjeux abordés en termes d'aménagement du territoire, de cadre et de qualité de vie, de cohésion et d'inclusion sociales, de développement économique, de résilience locale, ainsi que de protection de l'environnement nécessitent la mise en place d'une réelle concertation locale.

Il apparaît dès lors indispensable que la stratégie de transition énergétique de la commune soit élaborée et mise en œuvre de manière concertée par l'ensemble des acteurs locaux (pouvoirs publics, citoyens, entreprises, agriculteurs).

C'est la raison pour laquelle la Commune a défini son rôle dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAEDC par les 3 axes de travail suivants :

- Mobiliser les acteurs du territoire communal et coordonner la co-construction de la stratégie locale de transition énergétique
- Se positionner en tant que LEADER exemplaire en planifiant les actions et investissements qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine communal de minimum 40% à l'horizon 2030.
- Soutenir la mise en œuvre de la stratégie de transition énergétique à travers la coordination et le suivi du PAEDC, la mise en place d'actions de mobilisation et d'accompagnement, et le soutien aux initiatives citoyennes par la mise à disposition de ressources et la promotion de leurs activités.

Le Comité de Pilotage en question dans la présente charte constitue le socle de concertation sur lequel la Commune/Ville désire baser ce travail.

La présente charte a pour objectifs de définir les missions, les objectifs et le cadre de fonctionnement de ce Comité de Pilotage, ainsi que les rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes.

2. Définitions

2.1. La participation citoyenne

"La participation citoyenne est un processus d'engagement (...) de personnes ordinaires (...) en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté "[2]

Elle permet le croisement des points de vue entre les envies et les préoccupations des citoyens d'une part et l'expérience et la connaissance technique des professionnels d'autre part.
Elle permet aux participants de prendre en compte d'autres intérêts que les leurs. C'est une manière, progressive d'approcher toute la difficulté de prendre des décisions en tenant compte de l'intérêt général. De la même façon, les espaces de participation peuvent aider à dépasser la peur du changement.

2.2. Le Comité de pilotage

La définition telle que validée par le Collège communal est la suivante :

"Le comité de pilotage est un dispositif favorisant la concertation entre les services communaux, des habitants, des associations et des acteurs économiques et socio-culturels pour l'élaboration, la concrétisation et le suivi de la stratégie de transition énergétique communale. **Il est intégré à la CLDR.**

La composition, les missions et le fonctionnement du Comité de Pilotage sont basés sur les mêmes concepts que ceux établis au sein de la CLDR.

Pour avancer, il est nécessaire de reconnaître que l'approche scientifique ne peut à elle seule guider les choix politiques et, dès lors, d'adopter un processus de prise de décision garantissant un juste équilibre entre objectivation scientifique et prise en compte des valeurs et intérêts des différentes parties prenantes.

[2] **Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique**

3. Missions

La mission du Comité de Pilotage consiste à élaborer des propositions concrètes au PAEDC qui seront soumises au Collège communal, ainsi qu'à coordonner et suivre sa mise en œuvre. Sur base d'analyses et de conseils d'experts en la matière, cette mission se déclinera de la manière suivante :

- Faire réaliser un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (eq CO_2) sur le territoire de la commune par le conseiller en énergie.
- Evaluer le potentiel de production d'énergie à partir de sources renouvelables sur le territoire communal
- Réaliser un diagnostic de la vulnérabilité du territoire communal aux impacts du changement climatique
- Proposer au Collège communal des mesures d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC) visant, d'une part, à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire communal d'au moins 40% à l'horizon 2030 par rapport à l'année de référence 2006, et d'autre part, à développer la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique. Les actions de ce plan pourront être menées par la commune ou tout acteur du territoire désireux d'agir dans l'intérêt collectif. Ce PAEDC définira notamment un plan de communication et une démarche de mobilisation de l'ensemble des acteurs visés.
- Coordonner la mise en œuvre de ce PAEDC et suivre l'évolution des émissions de GES ;
- Proposer périodiquement d'éventuelles adaptations et/ou modifications du PAEDC au gré de l'évolution du contexte local et de l'apparition de nouvelles opportunités.
- Le PAEDC est commun aux communes de la Haute Meuse et est coordonné au niveau supra-communal par le BEP

4. Cadre de fonctionnement

4.1. Composition

Le Comité de Pilotage est intégré à la CLDR.

4.2. Critères de participation des citoyens

Le Comité de Pilotage est ouvert à des citoyens volontaires, sans aucune discrimination. Il est calqué sur les mêmes principes que ceux de la CLDR.

Ceux-ci s'engagent à :

- œuvrer dans l'intérêt général de la Commune/Ville et de ses habitants ;
- respecter la présente charte

4.3. Procédure de sélection et durée du mandat

Le comité de pilotage respectera en tout point le principe de fonctionnement et de sélection dicté par le fonctionnement de la CLDR

L'exercice d'un mandat de membre du Comité de Pilotage est gratuit.

4.4. Rôle des suppléants et mode de remplacement

Conformément à la CLDR.

4.4.1. Remplacement définitif

Dans le cas d'un remplacement définitif, la procédure de fonctionnement de la CLDR fait foi.

4.4.2. Remplacement ponctuel

L'effectif est invité à informer régulièrement "son suppléant" quant à l'évolution du travail réalisé, afin de pouvoir se faire remplacer par ce dernier quand cela est nécessaire. Dans le cas où le nombre de suppléants est insuffisant, il pourra être associé à plusieurs effectifs.

Dans le cas où, en cours de mandat, il n'y aurait plus assez de suppléants pour remplacer les membres démissionnaires, un appel à candidatures peut être relancé, en suivant la procédure décrite au point 4.3.

4.5. Rôles et missions de chaque partie

4.5.1. Rôles du/des expert(s) technique(s) mandaté(s) par la Commune/Ville

- Analyser le bilan énergétique et CO2 du territoire communal
- Evaluer la vulnérabilité du territoire communal aux impacts du changement climatique et proposer des actions d'adaptation
- Accompagner le service communal en charge de la coordination du PAEDC dans l'état des lieux de la politique énergétique locale afin d'identifier les points forts et lacunes éventuelles.
- Sur base d'un cadastre énergétique des bâtiments communaux et d'audit énergétique (de type quick-scan) les bâtiments communaux scolaires seront prioritaires. Proposer un portefeuille de travaux sur le patrimoine communal classés par temps de retour simple sur investissement.
- Estimer le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire communal
- Proposer au Comité de Pilotage des objectifs sectoriels de réduction des émissions de CO2
- Proposer au Comité de Pilotage des actions visant à atteindre ces objectifs
- Prendre connaissance du PAEDC et des fiches d'actions en y intégrant les propositions du Comité de Pilotage validées par le Collège communal
- Accompagner le Comité de Pilotage dans l'élaboration d'un plan de communication et de mobilisation

4.5.2. Rôles du personnel communal responsable de la coordination du PAEDC

- Fournir à l'expert technique mandaté par la Commune toutes les informations disponibles pour l'aider à établir le bilan énergétique communal
- Dresser un état des lieux de la politique énergétique locale afin d'identifier les points forts et lacunes éventuelles.
- Permettre la gestion administrative des réunions, y compris la rédaction des comptes rendus.
- Susciter un débat contradictoire et aboutir à une prise de décision concertée;
- Veiller à une répartition équitable dans la prise de parole;
- Envisager la faisabilité des propositions du comité de pilotage
 - Accord de l'entièreté des services communaux concernés
 - Vérifier que les actions proposées ne sont pas hors-compétences des initiateurs.
- Souligner les contraintes des autorités communales :
 - Quelles sont leurs compétences, quelles sont les compétences qui ne sont pas de leur ressort, quelles sont les contraintes externes (budget limité, timing pré-inscrit, etc.)
- Soutenir de manière logistique, méthodologique et administrative (demande d'autorisation diverses auprès du Collège communal), les membres dans la mise en œuvre des actions retenues dans le PAEDC;
- Informer l'Échevin en charge de la thématique de l'état d'avancement des travaux;
- Veiller au respect de la charte.

4.5.3. Rôles de membres représentants des principaux services communaux

- Veiller à fournir au service communal en charge de la coordination du PAEDC les informations nécessaires à
 - l'établissement du bilan énergétique communal,
 - l'analyse de la vulnérabilité du territoire communal aux impacts du changement climatique
 - l'état des lieux de la politique énergétique locale.
- Proposer des actions de l'administration communale visant à réduire les émissions de CO2
- Souligner les contraintes de leurs services
- Envisager la faisabilité des propositions des membres
- Veiller au respect de la charte

4.5.4. Rôles des membres citoyens

- Analyser, commenter et valider le bilan énergétique et CO2 du territoire communal, l'évaluation de sa vulnérabilité aux impacts du changement climatique ainsi que l'estimation du potentiel de production d'énergie renouvelable ;
- Etablir collectivement une proposition d'objectifs sectoriels de réduction des émissions de CO2
- Élaborer et sélectionner collectivement les actions visant à atteindre ces objectifs
- Réfléchir, s'informer et débattre afin d'émettre un avis collectif sur tout projet envisagé par la Commune/Ville ;
- Proposer et mettre en œuvre des actions ;
- Veiller au respect de la charte.

4.5.5. Rôles de l'Échevin en charge de la thématique

- Envisager l'opportunité des propositions d'actions;
- Soumettre au Collège communal, pour approbation :
 - Le bilan énergétique et CO2 communal
 - L'analyse de la vulnérabilité du territoire communal aux impacts du changement climatique
 - L'état des lieux de la politique énergétique locale ;
 - L'estimation du potentiel de production d'énergie renouvelable
 - La proposition d'objectifs sectoriels
 - Les propositions d'actions visant à atteindre ces objectifs
- Défendre, autant que possible auprès du Collège Communal, l'enveloppe budgétaire et les moyens nécessaires pour répondre aux besoins des Comités de Pilotage
- Informer le Comité de Pilotage des décisions prises par le politique concernant les propositions du Comité de Pilotage;
- Veiller au respect de la charte.

4.6. Processus

4.6.1. Planning des réunions

Au moins quatre réunions du comité de pilotage sont organisées durant la période de suivi du PAEDC. Un ordre du jour de ces réunions devra à chaque fois être établi.

Ces ordres du jour pourront être revus en fonction de l'état d'avancement de la réflexion au terme de chaque réunion.

Le PAEDC est soumis à l'approbation finale du Collège communal qui le soumet à son tour à l'approbation du Conseil communal.

Lors de la mise en œuvre du PAEDC, au moins deux réunions du Comité de Pilotage sont organisées chaque année afin de suivre cette mise en œuvre et de proposer d'éventuelles adaptations. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées au gré de l'actualité des actions et d'éventuelles nouvelles opportunités se présentant sur le territoire communal.

4.6.2. Participants aux réunions

Les personnes suivantes participent aux réunions du Comité de Pilotage :

- Les membres effectifs du Comité de Pilotage (Citoyens, représentants des services communaux, CPAS)
- L'Echevin en charge de la thématique
- Un ou plusieurs représentants du service en charge de la coordination du PAEDC
- L'expert technique mandaté par la Commune/Ville

4.6.3. Prises de décisions et ordre du jour

Les décisions sont prises conformément aux règles établies au sein de la CLDR.

4.6.4. Transmission de l'information et principes de confidentialité

Comptes rendus

Les comptes rendus des réunions sont transmis par courriel, sous format PDF aux membres effectifs et suppléants dans les délais impartis par la CLDR.

Productions écrites du Comité de Pilotage

Toutes productions écrites transmises ou échangées entre les membres et le service communal chargé de la coordination du PAEDC et non encore finalisées seront traitées avec confidentialité et ne pourront être diffusées qu'avec l'accord du rédacteur.

Les écrits que les membres souhaitent transmettre aux mandataires politiques seront transmis via l'ensemble des membres ou via l'administration; chacune des deux parties étant tenue d'informer l'autre des documents transmis.

.

L'administration veille à ce que les propos formulés dans les documents qu'elle est amenée à transmettre ne soient en aucun cas discriminatoires ou racistes. Toutefois, la teneur des suggestions et propositions émises dans ces documents ne l'engage en rien.

Publications

Afin de sensibiliser la population, les mandataires politiques et les agents de l'administration, le service communal en charge de la coordination du PAEDC pourra alimenter le site de la Commune/Ville en photos, articles et publications de certains documents produits par les conseillers. Ceux-ci auront bien entendu la prérogative, en concertation avec l'administration, de décider ensemble du contenu des documents et/ou images qui seront proposés à la publication.

5. Philosophie de travail

5.1. Engagements de tous

Chaque partie - membres, agent administratif ou représentant politique - s'engage à:

- Traiter les partenaires avec respect. En toutes circonstances, chacun fera preuve de sens civique, d'impartialité et de bienveillance.
- Ne pas favoriser un sous-groupe de membres au détriment d'un autre.
- Travailler dans un esprit d'ouverture, de tolérance et de construction afin de favoriser les échanges et la réciprocité.
- Respecter la diversité culturelle, sociale et/ou socio-économique de la population et ne tenir en aucun cas, le moindre propos discriminatoire ou raciste.
- Favoriser au maximum la collaboration "tripartite": Citoyens/Administration/Mandataires politiques.

5.2. Engagements de l'administration

Les agents du service communal en charge de la coordination du PAEDC s'engagent à:

- Recueillir les avis et propositions des membres de manière impartiale ;
- Mettre en œuvre les moyens à sa disposition (humains et financiers) pour accompagner les actions qui auront été sélectionnées par le Comité de Pilotage et approuvées par le Collège Communal sur propositions de l'Echevin en charge de la thématique
- Appliquer les règles de confidentialité pour les travaux et les réflexions du Comité de Pilotage en cours;
- Transmettre les informations nécessaires à la bonne réalisation des travaux des membres;
- Promouvoir la visibilité de travail du Comité de Pilotage ;
- Assurer une évaluation régulière du fonctionnement du Comité de Pilotage, afin d'apporter une amélioration continue ;
- Ne pas influencer les débats et animer la réunion de la manière la plus démocratique possible en favorisant l'expression de tous.

5.3. Engagements de l'Echevin en charge de la thématique

L'Echevin en charge de la thématique s'engage à :

- Consulter les membres du Comité de Pilotage le plus souvent possible quant aux activités et projets communaux en lien avec la thématique ;
- Ecouter les propositions des membres;
- Prendre en compte uniquement les démarches collectives;
- Défendre les budgets alloués au Comité de Pilotage auprès du Collège.
- Être le relais entre le Comité de Pilotage et le Collège Communal afin de permettre la concrétisation des actions du PAEDC
- Assister aux réunions prévues.

5.4. Engagements des membres

Chaque membre du Comité de Pilotage s'engage à :

- Agir dans le sens de la collectivité et non pour défendre des intérêts personnels ou individuels;
- Agir ou s'exprimer au nom du Comité de Pilotage et uniquement sur mandat de celui-ci ;
- Transmettre toute demande ou suggestion aux mandataires politiques via le Comité de Pilotage;

Tout membre du Comité de Pilotage qui ne respecte pas ses engagements ou qui trouble l'ordre des réunions à plusieurs reprises, sans tenir compte des remarques adressées par les autres personnes présentes peut, sur proposition argumentée des 2/3 des membres, être exclu pour un temps déterminé ou pour toute la durée de son mandat.

Pour ces mêmes raisons, l'administration, accompagnée si nécessaire d'un représentant membres, se donne le droit de formuler des avertissements. Elle formulera des avertissements écrits et argumentés. Au troisième avertissement, l'administration soumet le dossier au Comité de Pilotage et un vote à bulletin secret statuera sur l'exclusion. Dans le cas d'un vote positif, une lettre recommandée signée par l'administration et signifiant au membre la fin de son mandat et son remplacement par un suppléant lui est envoyée, avec copie de compte rendu de la réunion.

6. Evaluation

Chaque année, l'administration par l'intermédiaire de son coordinateur pollec rédigera un rapport d'évaluation portant sur les aspects suivants:

- L'état d'avancement de la mise en œuvre du PAEDC et des fiches de travail
- Le respect de la charte quant au fonctionnement global du Comité de Pilotage
- L'efficacité de la collaboration entre parties.

Cette évaluation permettra une amélioration continue du processus. Elle sera présentée à l'Echevin de la participation et à l'ensemble du Comité de Pilotage en réunion. Elle pourra éventuellement être corédigée par un ou plusieurs membres.

Signature des membres présents à la CLDR du 16 septembre 2024 :

NOM	Prénom	Titre/Fonction	Signature